

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST ALENCONNAIS
DU 12 JUIN 2012.**

L'an deux mil douze,

Le douze juin à vingt heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'EST ALENCONNAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Larré sous la présidence de Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, Président.

Date de convocation du conseil de communauté : 1^{er} juin 2012.

Etaient présents : Mr BELLIER, Mr DUDOUIT, Mr CHATELLIER, Mme HESLOIN (Suppléante de Mr LIBERT, excusé), Mr BERTHELOT, Mr LAMBERT S., Mr LARCHEVEQUE, Mr LASCOUTOUNAS, Mr THULLIEZ, Mr DELANGLE, Mr CHAPPON, Mme DAGOREAU, Mme TROLIO, Mr LEROUX, Mr RONDEAU, Mr LAMBERT P., Mr LEBRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Claude LASCOUTOUNAS

Monsieur le Président propose d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Michel AMELINE, contrôleur principal de travaux, participait à cette réunion durant la partie réservée aux travaux de voirie.

TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS AUX OPERATIONS SPECIFIQUES DE VOIRIE.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux relatifs aux opérations spécifiques :

- Radon – Chemin d'Avoise
- Larré – Accès au jardin public
- Semallé – Réfection des trottoirs.

Après avoir pris connaissance des offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents retiennent la proposition de l'entreprise TOFFOLUTTI et autorisent Monsieur le Président à signer le devis de 42 212 € HT soit 50 485.55 € TTC.

Remarque :

Concernant la réfection des trottoirs à Semallé, le coût de l'émulsion ne sera pas réclamé à la Commune. En effet, conformément aux statuts, les premiers investissements dans le cadre de ces travaux sont à la charge des communes. Dans ce cas la réfection à l'identique devrait être réalisée en sable. Or, le coût de l'émulsion est moins élevé que le coût de fourniture et mise en œuvre du sable.

TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS AUX OPERATIONS SPECIFIQUES SCOLAIRES.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux relatifs aux opérations spécifiques scolaires :

- Hauterive – Enrobé sous le préau
- Radon – Réfection de la cour
- Ménil-Erreux – Réfection et extension de la cour.

Après avoir pris connaissance des offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents retiennent la proposition de l'entreprise SNOT et autorisent Monsieur le Président à signer le devis de 31 567.85 € HT soit 37 755.15 € TTC.

Remarque :

L'entreprise TOFFOLUTTI est l'entreprise la mieux placée. Cependant, elle propose des prix anormalement bas qui ne semblent pas tenir compte du fait de l'utilisation de matériel spécifique. Pour être retenue elle devra confirmer ces prix.

En cas de modification, c'est l'entreprise SNOT qui sera retenue.

Mais pour cela SNOT devra également confirmer le prix unitaire de l'imprégnation émulsion.

TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU DES ACCOTEMENTS.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux de remise à niveau des accotements : fourniture et mise en œuvre de GNT.

Après avoir pris connaissance des offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents retiennent la proposition de l'entreprise TTA et autorisent Monsieur le Président à signer le devis de 3 700.00 € HT soit 4 425.20 € TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des entreprises ont été consultées pour la fourniture des panneaux de signalisation.

Après avoir pris connaissance des offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents retiennent la proposition de SIGNATURE et autorisent Monsieur le Président à passer la commande qui s'élève à 2 303.86 € HT soit 2 755.42 € TTC.

Remarque :

Monsieur Alain BERTHELOT, Maire de la Commune de Larré, demande des précisions sur les délais de livraison.

En référence à son expérience, Monsieur Michel AMELINE lui répond : entre 4 à 6 semaines.

FOURNITURE DE PLAQUES DE RUES POUR LA COMMUNE DE RADON.

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la fourniture de plaques nécessaires sur la commune de Radon,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent le devis correspondant d'un montant de 116.15 € HT soit 13892 € TTC.
Les crédits nécessaires à cette dépense sont disponibles au budget primitif 2012.

TRAVAUX DE VOIRIE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES FOSSES.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux d'assainissement des fossés.

Après avoir pris connaissance des offres, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents retiennent la proposition de l'entreprise RIPAUX Louis et fils et autorisent Monsieur le Président à signer le devis de 6 265.50 € HT soit 7 493.54 € TTC.

REFECTION D'UNE PLATEFORME DE TRI A VINGT-HANAPS

Après avoir pris connaissance de la proposition de l'entreprise RIPAUX Louis et fils pour la réfection d'une plateforme de tri à Vingt-Hanaps,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent l'avenant correspondant d'un montant de 852 € HT soit 1 019 € TTC.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2012.

Remarque :

** Monsieur Alain BERTHELOT n'est pas satisfait des travaux réalisés récemment sur la route de la Mare Excommuniée : Un enrobé a été réalisé uniquement sur la moitié de la patte-d'oie. Monsieur AMELINE rappelle qu'il s'agit de travaux de reprofilage qui seront recouverts d'un enduit sur toute la surface de la voie.*

** Monsieur Pierre CHATELLIER, Maire de la Commune de Hauterive, demande de relancer TTA pour le remplacement des parapets de ponts éclatés par le gel sur sa commune.*

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES.

Les notifications d'attribution de la DETR ne sont pas arrivées. Cependant lors d'une communication téléphonique de ce jour, les services de la préfecture ont annoncé les attributions suivantes :

Programme de réfection des cours : 14 434.80 €

Travaux à l'école de Semallé : 3 442.40 €

Travaux à l'école et à la cantine de Radon : 7 175.60 €

Travaux à la cantine de Larré : 5 712.00 € (Pas de DETR sur les travaux de peinture)

Aussi, pour que les travaux soient réalisés pendant les grandes vacances scolaires, Monsieur le Président propose d'attribuer les travaux aux entreprises. Des devis ont déjà été étudiés lors de l'inscription de ces programmes au budget primitif.

PROGRAMME DE REFECTION DES COURS

Ces travaux ont été négociés dans le cadre des travaux de voirie (voir délibération ci-dessus).

TRAVAUX A L'ECOLE DE SEMALLE

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les travaux de revêtement de sol sont attribués à l'entreprise LEGUET Gérard pour un coût de 4 207 € HT ;

Les travaux de plomberie pour la remise en état des sanitaires sont attribués à l'entreprise BLOTTIERE pour un coût de 1 512 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à passer commande.

TRAVAUX A L'ECOLE ET A LA CANTINE DE RADON

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les travaux de plomberie pour le remplacement des urinoirs à la cantine sont attribués à l'entreprise EURL BILLON CORVEE pour un coût de 3 047.56 € HT ;

Les travaux pour le remplacement des appareils sanitaires à l'école sont attribués à l'entreprise EURL BILLON CORVEE pour un coût de 11 361.94 € HT ;

Les travaux de fourniture et de remplacement de deux châssis de fenêtres en aluminium sont attribués à l'entreprise ALU VERRE 61 pour un coût de 1 752.00 € HT ;

Les travaux de réfection de la peinture des sanitaires sont attribués à l'entreprise SARL TOUDJA pour un coût de 1 770.80 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à passer commande.

TRAVAUX A LA CANTINE DE LARRE

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Les travaux de fourniture et de remplacement des fenêtres sont attribués à ALU VERRE 61 pour un coût de 14 280 € HT ;

Les travaux de peinture consécutifs sont attribués à l'entreprise TOUDJA pour un coût de 4 613.69 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à passer commande.

Remarques :

** Monsieur Patrice LAMBERT, Maire de la commune de Vingt-Hanaps, et Monsieur Pierre CHATELLIER auraient souhaité obtenir d'autres devis notamment pour le remplacement des fenêtres. Monsieur le Président rappelle que la proposition de « Alu Verre 61 » avait déjà été comparée avec un devis de l'entreprise NOURRY dont le coût était nettement supérieur.*

** D'autre part, Monsieur Patrice LAMBERT exprime son étonnement quant à la nécessité de changer les fenêtres qu'il considère en très bon état. Monsieur Alain BERTHELOT n'est pas d'accord avec cette estimation et évoque des pertitions de chaleur importante. D'autre part, Monsieur le Président rappelle que le financement des travaux dans les bâtiments scolaires est toujours assuré par des emprunts dont les annuités seront rétrocédées aux communes.*

** Des crédits sont ouverts au budget primitif pour des volets à l'école de Hauterive. Monsieur le Maire est chargé de faire établir des devis.*

** Monsieur le Président présente les états récapitulatifs des dépenses de fonctionnement des bâtiments scolaires de 2010 et 2011. Entre ces deux années les dépenses ont augmenté de 22 509 €. La plus forte augmentation (+ 8 500 €) concerne le SMIVOS de Vingt-Hanaps et Saint Gervais du Perron. Cependant, il faut noter que la participation de la CDC au SMIVOS tient compte de toutes les dépenses y compris les investissements et les annuités d'emprunts. De plus, l'année 2011 était une année de régularisation.*

CREATION D'UNE SURFACE ENGazonNEE DANS LA COUR DE L'ECOLE DE LARRE.

Monsieur Daniel DELANGLE, représentant de la commune de Radon, personnellement concerné par ce délibéré quitte la salle

Une partie de la cour de l'école de Larré est endommagée par les racines d'arbres qui soulèvent l'enrobé. Pour la réfection de cette partie il est prévu d'abattre un arbre et de créer une surface engazonnée. Plusieurs entreprises ont été consultées.

Après avoir pris connaissance des propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les travaux sont confiés à l'entreprise DELANGLE PAYSAGE SARL pour un coût de 825 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à passer commande.

 Une réunion de la commission « Affaires et bâtiments scolaires » est fixée au 29 septembre 2012

BULLETTIN INTERCOMMUNAL 2012.

Monsieur le Président propose aux membres présents de diffuser un nouveau bulletin intercommunal pour 2012.

Les travaux de rédaction et de mise en page seront confiés à un professionnel qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission chargée de la communication.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de faire réaliser un bulletin de 8 pages et de confier :

1/ les travaux d'interviews, de rédaction et les reportages photos à Monsieur Daniel MALZY pour un coût de 1 215 € H.T. ;

2/ les travaux d'élaboration de la maquette et de mise en page du magazine à Monsieur Daniel MALZY pour un coût de 1 070 € H.T. ;

Les membres présents chargent Monsieur le Président de passer commande.

Remarque :

Conformément à l'année dernière, Monsieur MALZU devra respecter les conditions suivantes :

1/ 1^{ère} réunion de la commission « Communication – Information » : mardi 3 juillet 2012 à 20 h 30. Objet : définition des sujets traités.

2/ 2^{ème} réunion de la commission « Communication – Information » : jeudi 6 septembre 2012 à 20 h 30. Objet : lecture avant publication

3/ Publication du bulletin semaine 38.

Ces obligations lui seront notifiées par courrier.

ACTUALISATION DES TARIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le taux de TVA réduit est passé à 7 %.

La délibération du 27 mars 2012, relative à l'actualisation des tarifs d'assainissement non collectif, est donc modifiée comme suit :

Le règlement du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) prévoit en son chapitre V « Dispositions financières » les modalités de fixation et de gestion des redevances pour les prestations de contrôle.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs suivants :

Tarifs :	HT	TTC
Contrôle de conception	25.75 €	27.55 €
Coût du déplacement *	82.40 €	88.16 €
Second contrôle *	20.60 €	22.04 €
Contrôle de réalisation	82.40 €	88.16 €
Second contrôle *	77.25 €	82.65 €
Contrôle en cas de cession immobilière	115.00 €	123.05 €
Redevance annuelle	15.00 €	16.05 €

* Si nécessaire

Les tarifs concernant les contrôles de conception, de réalisation et en cas de cession immobilière s'appliqueront simultanément à la facturation du prestataire EF Etudes.

QUESTIONS DIVERSES

* **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :** Institué par la loi de finances pour 2012, ce nouveau mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

A ce titre, la somme de 15 714 € a été inscrite dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2012. La CDC peut désormais procéder à la répartition de cette somme entre ses communes membres. Trois modes de répartition sont possibles :

- Conserver la répartition dite « de droit commun »
- Opter pour une répartition « dérogatoire en fonction du CIF »
- Opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

Des simulations seront réalisées. Les membres du conseil communautaire devront se prononcer sur ce sujet très prochainement.

* **Logement du local administratif :** Le logement sera libre à compter du 1^{er} juillet prochain. Il est proposé de passer une annonce sur le site internet « Le bon coin ».

* **Eclairage de la sente piétonne de Larré :** Par message électronique en date du 29 mai dernier, Monsieur Eric LE CARVENNEC de EDF demande à Monsieur le Président de lui indiquer la puissance à souscrire.

Monsieur le Maire de la Commune de Larré indique qu'il a satisfait cette demande.

* **Assemblée générale du CAUE :** Monsieur le Président donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BELLIER.

* **Spectacles « Jeune Public » - Saison 2012-2013** : La commission « Sports – Loisirs – Culture » s'est réunie lundi 11 juin pour prendre connaissance du programme de la saison 2012-2013.

Malgré le projet d'intégration à la Communauté Urbaine d'Alençon qui peut intervenir au 1^{er} janvier 2013, lors de la dernière réunion de bureau en date du 29 mai 2012, les maires se sont prononcés favorables au maintien de la programmation.

Erreur de signalisation horizontale sur la commune de Larré : L'année dernière une erreur s'est produite lors de la réalisation de la signalisation d'un arrêt de car sur la commune de Larré. L'entreprise « Braux Voirie Signalisation » qui a réalisé les travaux, mais qui n'est pas responsable de l'erreur, propose de rectifier avec un effacement et un nouveau marquage pour un coût de 159.07 € TTC. A l'unanimité, les membres du conseil communautaire autorisent Monsieur le Président à passer commande.